

# Analyses & Etudes

## DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

N°3  
Supplément  
Réunion

### Impact des aides de la CAF sur la pauvreté des allocataires dans les départements d'outre-mer

#### Un allocataire domien sur deux vit sous le seuil de bas revenus

Les CAF des départements d'outre-mer (DOM) recensent, en décembre 2024, 319 230 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 307 euros par unité de consommation et par mois. Au total, 730 340 personnes sont couvertes par les prestations versées à ces allocataires, dont 330 635 enfants (cf. tableau 1). Les DOM apparaissent plus fortement exposés à la précarité : la proportion d'allocataires à bas revenus y atteint 53,4 %, contre 32 % en France hexagonale. Ces écarts témoignent d'une situation socio-économique plus fragilisée dans les territoires ultramarins, où des départements comme la Guyane et Mayotte présentent des taux particulièrement élevés (60,8 % et 56,4 % respectivement). La Réunion concentre à elle seule le plus grand nombre d'allocataires à bas revenus, avec 152 366 personnes, soit près de la moitié (48,2 %) de l'ensemble des allocataires à bas revenus des DOM. Par ailleurs, 330 635 enfants vivent dans un foyer à bas revenus dans les DOM, ce qui représente 56 % des enfants à charge, contre seulement 31 % en France hexagonale (cf. tableau 1).

#### Les aides de la CAF atténuent moins la pauvreté des allocataires dans les DOM qu'en Hexagone

Dans les DOM, les prestations de la CAF contribuent sensiblement à diminuer le nombre d'allocataires à bas revenus. En l'absence de ces transferts, 378 372 allocataires seraient situés sous le seuil de bas revenus ; après versement des aides, ce nombre s'établit à 319 230. La part des allocataires concernés passerait ainsi de 63,3 % avant aides à 53,4 % après, soit une diminution de 9,9 points. Au total, 59 142 allocataires franchissent le seuil des bas revenus.

En France hexagonale, l'effet redistributif se révèle plus important : la part des ménages allocataires à bas revenus passerait de 44,4 % avant aides à 32 % après prestations, soit une diminution de 12,4 points. L'écart de 2,5 points entre les DOM et l'Hexagone met ainsi en évidence un impact plus limité des prestations de la CAF sur la réduction de la pauvreté des allocataires ultramarins.

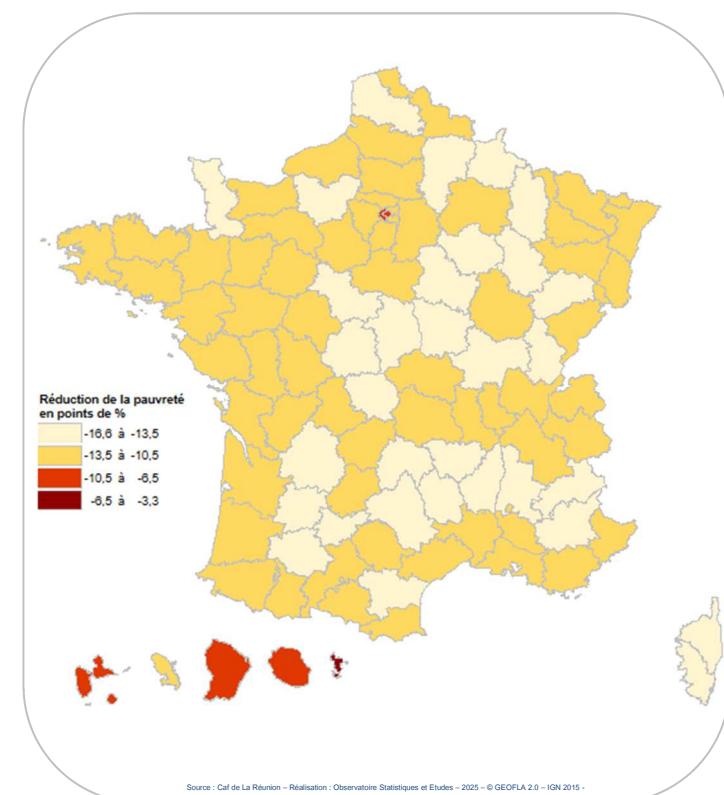
À l'échelle nationale, les variations observées s'étendent de -16,6 à -3,3 points. Quatre départements d'outre-mer se situent en dessous du seuil de -10,5 points. Mayotte présente la baisse la plus faible, se situant à l'extrême basse de cette fourchette (cf. carte 1). Cela s'explique principalement par le fait que les aides sociales ne sont pas identiques à celles versées en Hexagone — montant et disponibilité — ce qui contribue fortement au maintien d'un taux élevé de bas revenus.

Foyers bas revenus	Nombre allocataires à bas revenus	Nombre Personnes couvertes à bas revenus	Nombre Enfants vivant dans un foyer à bas revenus	Part des allocataires à bas revenus
France hexagonale	4 230 462	9 340 886	3 896 325	32,0%
Ensemble DOM	319 230	730 340	330 635	53,4%
Guadeloupe	65 435	126 989	50 102	54,5%
Martinique	49 840	91 422	34 248	48,2%
Guyane	37 598	115 209	65 907	60,8%
La Réunion	152 366	345 690	150 566	53,0%
Mayotte	13 991	51 030	29 812	56,4%

Tableau 1. Les allocataires à bas revenus selon les Caf des DOM

Départements	Avant versement	Après versement	écart
Guadeloupe	64,3%	54,5%	- 9,8
La Réunion	63,2%	53,0%	- 10,2
Guyane	69,5%	60,8%	- 8,8
Mayotte	59,7%	56,4%	- 3,3
Martinique	59,6%	48,2%	- 11,4
Ensemble DOM	63,3%	53,4%	- 9,9
France hexagonale	44,4%	32,0%	- 12,4

Tableau 2. Impact des prestations CAF sur la situation des allocataires à bas revenus



Carte 1. Réduction de la pauvreté des allocataires en France

## Les ménages des DOM présentent des taux d'allocataires pauvres plus élevés qu'en Hexagone, quel que soit le type de foyer

Avant le versement des aides, la part d'allocataires à bas revenus atteint 23,2 % pour les familles monoparentales, 28,5 % pour les isolés ou encore 15,4 % pour les couples avec enfants, des niveaux nettement supérieurs à ceux observés dans l'Hexagone (respectivement 11,5 %, 21,8 % et 9,3 %).

La redistribution réduit la part de bas revenus dans tous les cas, mais son effet est globalement moins marqué dans les DOM que dans l'Hexagone. Les écarts entre la situation avant et la situation après versement sont en effet plus faibles pour la plupart des configurations familiales : pour les isolés, la baisse est de -3,5 points dans les DOM contre -5,4 points en Hexagone ; pour les couples sans enfants, -0,5 point contre -0,6 point ; pour les couples avec enfants, -1,7 points contre -3,1 point ; la réduction reste importante dans les DOM mais demeure moins efficace au regard du niveau initial très élevé (cf. tableau 3).

La seule exception concerne les familles monoparentales, pour lesquelles la redistribution joue un rôle particulièrement significatif dans les DOM (-4,4 points), un effet plus important que celui observé en Hexagone (-3,5 points). Cette situation reflète la vulnérabilité économique plus marquée de ces ménages ultramarins et leur forte dépendance aux prestations sociales.

## Revenus non fournis, une situation comparable entre DOM et Hexagone

La proportion d'allocataires dont les revenus sont non fournis ou mal connus<sup>1</sup> est relativement comparable entre les DOM (14,1 %) et l'Hexagone (14,7 %) (cf. tableau 4). Toutefois, certains territoires ultramarins se distinguent, notamment la Martinique (16,1 %) et Mayotte (16,0 %), où la part de revenus non renseignés est plus élevée.

<sup>1</sup> Revenus non calculé pour allocataires à revenu non fourni, mal connu (autres régimes, 65 ans et plus, étudiants, doubles AAH) et handicapés en maison d'accueil spécialisé.

CALLY Jean-Romain, Observatoire Statistiques et Etudes, Caisse d'allocations familiales de La Réunion

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2024

	Département	allocataires bas revenus		écart
		Avant versement	Après versement	
<b>Monoparents</b>	Guadeloupe	24,0%	19,1%	-4,9
	La Réunion	21,1%	17,2%	-3,9
	Guyane	35,4%	30,2%	-5,2
	Mayotte	20,6%	19,4%	-1,3
	Martinique	21,3%	15,9%	-5,4
	<b>Ensemble DOM</b>	<b>23,2%</b>	<b>18,8%</b>	<b>-4,4</b>
<b>isolés</b>	Guadeloupe	32,7%	29,1%	-3,6
	La Réunion	28,7%	25,0%	-3,7
	Guyane	19,8%	17,6%	-2,2
	Mayotte	10,9%	10,9%	-
	Martinique	32,7%	28,0%	-4,7
	<b>Ensemble DOM</b>	<b>28,5%</b>	<b>25,0%</b>	<b>-3,5</b>
<b>Couples sans enfants</b>	Guadeloupe	1,8%	1,4%	-0,4
	La Réunion	2,9%	2,3%	-0,6
	Guyane	1,4%	1,3%	-0,1
	Mayotte	1,1%	1,0%	-0,1
	Martinique	1,4%	1,0%	-0,4
	<b>Ensemble DOM</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,7%</b>	<b>-0,5</b>
<b>Couples avec enfants</b>	Guadeloupe	5,9%	4,8%	-1,1
	La Réunion	10,5%	8,2%	-2,3
	Guyane	12,9%	11,6%	-1,3
	Mayotte	27,1%	25,2%	-1,9
	Martinique	4,2%	3,2%	-1,0
	<b>Ensemble DOM</b>	<b>9,4%</b>	<b>7,7%</b>	<b>-1,7</b>
<b>Hexagone</b>	Guadeloupe	1,8%	1,4%	-0,4
	La Réunion	2,9%	2,3%	-0,6
	Guyane	1,4%	1,3%	-0,1
	Mayotte	1,1%	1,0%	-0,1
	Martinique	1,4%	1,0%	-0,4
	<b>Hexagone</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-0,6</b>

Tableau 3. Impact des prestations CAF selon la situation familiale des allocataires

Source : Observatoire Statistiques et Etudes Caf de la Réunion - décembre 2024

Département	% allocataires avec revenu non fourni ou inconnu
Guadeloupe	14,9%
La Réunion	13,5%
Guyane	11,2%
Mayotte	16,0%
Martinique	16,1%
<b>Ensemble DOM</b>	<b>14,1%</b>
<b>Hexagone</b>	<b>14,7%</b>

Tableau 4. Part des allocataires à bas revenus non fourni ou mal connu



Publication électronique du Pole Régional d'Observation Socio-économique des Départements d'Outre-Mer (PROSE-DOM)

Directeurs de la publication : Patrick DIVAD, Guillaume LACROIX, Myriam HARLEY, Stéphane KERMARREC, Sonia MELINA HYACINTHE  
Service : Pole Régional d'Observation Socio-économique des départements d'Outre-Mer (PROSE-DOM)

Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes de la Caisse d'allocations familiales de La Réunion  
Contacts: Caf971-Pilotage@caf.fr / observatoire-statistiques@caf974.caf.fr  
Adresse : 412 rue fleur de Jade 97 833 Sainte Marie Cedex

Site web : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

ISSN : 3036-9398